

Ancré dans l'avenir, axé sur les courtiers.



Afin de vous assurer d'un processus simple et fluide, veuillez prendre note des critères suivants concernant les garanties de taux.

Propriété	Les propriétés doivent être occupées par le propriétaire et être uniquement des maisons unifamiliales détachées. Maximum de 1 utilisation. Les copropriétés (condos, autant les appartements que les maisons de ville) ne sont pas autorisées. Les immeubles locatifs ne sont pas autorisés. Une estimation raisonnable des taxes foncières sera calculée en fonction de la valeur de la propriété (Ont. = 1 %, Alb. = 0,65 %, C.-B. = 0,50 %, Sask. = 1,25 %, Man. = 0,75 %). Les frais de chauffage mensuels minimaux correspondent au montant le plus élevé entre 1 200 \$ par année ou 0,75 \$ par pied carré.
Revenu	Tous les revenus d'emploi doivent être saisis dans la demande. Les revenus déclarés ne sont pas admissibles. Les revenus provenant d'un logement locatif au sous-sol ne sont pas admissibles. Les revenus locatifs provenant d'immeubles locatifs existants (autres que la propriété visée) peuvent être pris en compte; veuillez les inscrire sous la rubrique « Autres revenus ».
Crédit	Un dossier de crédit récent est requis (moins de 30 jours). Tous les demandeurs doivent avoir une cote de crédit minimale de 640. Aucune faillite antérieure (peut être pris en considération pour les dossiers actifs si la faillite est libérée depuis 2 ans et avec une mise de fonds de 15 % provenant de ses propres ressources). Les demandeurs ayant un numéro d'assurance sociale commençant par 9 ne sont pas admissibles aux garanties de taux (ils peuvent être pris en considération pour les dossiers actifs dans le cadre de notre programme Nouveaux arrivants au Canada).
Ratios d'endettement	ABD / ATD jusqu'à 39 % / 44 %.

Renseignements supplémentaires – Voir la page 2.

Renseignements supplémentaires

Montant minimal du prêt : 100 000 \$.

Montant maximal du prêt : 925 000 \$.

Période de garantie de taux : 120 jours.

Des primes de taux de préapprobation sont ajoutées à toutes les préapprobations (terme fixe de 5 ans avec ratio élevé uniquement). Pour tous les détails, veuillez consulter la grille de taux actuelle de CMLS. Lorsque le dossier devient actif, vous obtiendrez le moins élevé entre le taux garanti et le meilleur taux courtier en vigueur.

Les rachats de taux (buy-downs) ne sont pas offerts sur les garanties de taux, mais peuvent être proposés lorsque le dossier devient actif. Tous les demandeurs figurant sur la garantie de taux doivent également figurer sur la demande lorsque le dossier devient actif, à défaut de quoi la garantie de taux sera nulle et non avenue.

Remarque : Ces paramètres s'appliquent uniquement à nos garanties de taux. Les demandes actives sont souscrites selon nos directives de souscription traditionnelles. Les directives de souscription traditionnelles peuvent différer du système de préapprobation automatisé ci-dessus. CMLS conserve l'entière discrétion de souscription en tout temps, indépendamment des renseignements présentés ci-dessus.

La garantie de taux est basée sur un montant de prêt défini. Toute augmentation du montant du prêt lorsque la demande est soumise à nouveau avec une propriété peut ANNULER le certificat de garantie de taux.

Maximum de 1 utilisation par garantie de taux.